

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION
Second degré

PARCOURS - TYPE

Occitan

surligné UE non compensable

session unique, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5
sauf pour les UE non compensables : note plancher à 10

Master 2

UE non compensable

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0910	OC2B910C	Maîtriser et enseigner l'occitan et sa valence 3	10	72	
Obligatoire	OC2B9100	Approfondir les savoirs en occitan 3	3	18	C. Nollhan
Obligatoire	OC2B9101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner l'occitan 3	3	30	O. Caponi
Obligatoire	OC2B9102	Approfondir les savoirs dans la valence 3	2	12	responsable de la valence concernée
Obligatoire	OC2B9103	Mobiliser ses savoirs pour enseigner la valence 3	2	12	responsable de la valence concernée
UE 0930	M2EA930C	Mettre en œuvre une pratique professionnelle égalitaire	10	18	F. Bara
UE 0940	OC2B940C	Construire une pratique réflexive : recherche 3	2	12	R. Sichel-Bazin
UE 0950	OC2B950C	Structurer sa pratique professionnelle	6	12	F. Bara et R. Sichel-Bazin
UE 0960	OC2B960C	Maîtriser une langue vivante niveau B2			
A choix	M2EC9600	Anglais 2	2	18	F. Berlou
	M2EC9601	Espagnol 2			F. Berlou

SEMESTRE 9

SEMESTRE 10

UE 1010	OC2B110C	Maîtriser et enseigner l'occitan et sa valence 4	10	72	
Obligatoire	OC2B1100	Approfondir les savoirs en occitan 4	3	18	R. Sichel-Bazin
Obligatoire	OC2B1101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner l'occitan 4	3	30	O. Caponi
Obligatoire	OC2B1102	Approfondir les savoirs dans la valence 4	2	12	responsable de la valence concernée
Obligatoire	OC2B1103	Mobiliser ses savoirs pour enseigner la valence 4	2	12	responsable de la valence concernée
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. Bara
UE 1040	OC2B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	R. Sichel-Bazin
UE 1050	OC2B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. Bara et R. Sichel-Bazin
UE 1070	OC2B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	N. Ros et D. Peytavi



L'administratrice provisoire
de l'Inspe Toulouse Occitanie-Pyrénées

Nadine JESSEL

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
évaluations écrites et/ou orales	études culturelles: 20% projet: 10%
évaluations écrites et/ou orales	30%
cf. MCC de la valence concernée	20%
cf. MCC de la valence concernée	20%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Rédaction d'un document intermédiaire 25 pages minimum	écrit : 100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
évaluations écrites et/ou orales	30%
évaluations écrites et/ou orales	30%
cf. MCC de la valence concernée	20%
cf. MCC de la valence concernée	20%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Mémoire Soutenance de 20 min suivie d'un entretien	écrit : 50% Oral : 50%
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
dossier numérique déposé sur le portfolio	écrit 100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.